

Manager des risques et des assurances de l'entreprise

RNCP42465 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41049
Code(s) ROME	C1106, C1109, C1103, C1107, C1108
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCE · SIRET : 32006002300050

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMATION ET METIER	77555830700093	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES PEGUY	77555960200047	Former et organiser l'évaluation
OF CFA CHARMILLES	78837731500031	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier de Manager des risques et des assurances s'impose aujourd'hui comme une fonction stratégique, exercée dans des environnements variés confrontés à une intensification et une complexification des risques. Ce professionnel est mobilisé aussi bien dans les entreprises privées, les organismes publics, que dans le secteur assurantiel et mutualiste. Il intervient en transversal sur l'identification des risques, la définition des stratégies de couverture, le pilotage de la continuité d'activité, et la diffusion d'une culture du risque partagée. La présente certification vise à reconnaître, structurer et sécuriser l'exercice de cette fonction dans un contexte d'évolution rapide des menaces et des exigences réglementaires.

En s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques, le Manager des risques et des assurances de niveau 7 réalise des diagnostics approfondis sur l'exposition de l'organisation, qu'il s'agisse de risques financiers, opérationnels, technologiques, réglementaires, climatiques ou humains. Il élabore une représentation stratégique des risques, destinée à éclairer les choix de la direction et à orienter les politiques de couverture et de prévention. À ce titre, il joue un rôle de conseil auprès des instances dirigeantes, en les accompagnant dans l'arbitrage des dispositifs assurantiers, en cohérence avec les objectifs de résilience et les contraintes budgétaires de l'entreprise.

Chargé de concevoir et de mettre en œuvre des dispositifs de gestion des risques intégrés, il pilote les plans d'action en mobilisant les acteurs internes et externes. Il s'assure de la transversalité des démarches engagées, du déploiement homogène des outils de prévention dans l'ensemble des entités concernées, et de leur adaptation continue à l'évolution des menaces, des normes, des technologies ou des priorités de l'organisation. Il développe également une culture du risque partagée, en sensibilisant les collaborateurs, en intégrant les principes de

responsabilité sociétale et d'accessibilité, et en s'inscrivant dans des dynamiques sectorielles ou inter-organisationnelles.

Face aux crises majeures ou sinistres graves, ce professionnel est en mesure de concevoir, tester et activer un plan de continuité ou de reprise d'activité. Il anticipe les vulnérabilités des processus critiques, coordonne les équipes mobilisées en situation dégradée et assure la diffusion de l'information auprès des parties prenantes. Il organise le soutien aux structures impactées, tant sur le plan logistique qu'humain, et veille à la mise en œuvre efficace des dispositifs d'indemnisation. En période post-crise, il accompagne les ajustements nécessaires et structure un retour d'expérience pour renforcer la résilience de l'organisation.

À la croisée des enjeux économiques, réglementaires, technologiques et humains, le Manager des risques et des assurances incarne une fonction d'anticipation, de coordination et de pilotage stratégique. Il contribue pleinement à la pérennité de l'entreprise et à sa capacité à s'adapter durablement aux transformations de son environnement.

ACTIVITÉS VISÉES

Identification des facteurs de risques internes et externes pesant sur l'organisation

Représentation stratégique des risques en appui à la décision

Analyse de l'impact des risques émergents et systémiques sur les modèles assurantiels de l'organisation

Recommandations en matière de dispositifs assurantiels

Élaboration d'une stratégie intégrée de prévention assurantielle et de gestion des risques

Pilotage des dispositifs assurantiels et de gestion des risques dans une démarche de transversalité

Déploiement d'une culture de risque partagée au sein de l'organisation et de son écosystème

Adaptation continue des dispositifs de gestion des risques et de couverture assurantielle

Déploiement de dispositifs de continuité/reprise d'activité (PCA/PRA)

Gestion opérationnelle des crises et sinistres graves

Management transversal des équipes et des partenaires mobilisés lors des situations dégradées ou de crise

Accompagnement des organisations impactées par une crise ou un sinistre grave

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser des inspections périodiques des sites de l'organisation, en s'appuyant sur une méthodologie de collecte d'informations structurée et sécurisée (confidentialité, données personnelles, règles spécifiques de sécurité...), afin de recueillir les données sur les facteurs de risques possibles pour l'organisation et d'identifier les évolutions susceptibles d'impacter l'appréciation des risques assurables.

Détecter les indicateurs révélateurs d'évolution des risques pour l'organisation, à l'aide d'analyses croisées des données internes, d'outils d'IA et de prédiction et d'une veille juridique et sectorielle en assurance, afin d'anticiper les menaces potentielles/futures de l'organisation et d'alimenter la décision stratégique.

Analyser la cohérence entre les évolutions identifiées dans l'environnement de risque de l'organisation (climatiques, techniques, technologiques ...) et les offres d'assurance et garanties du marché, afin d'identifier les besoins de couverture complémentaire ou alternative.

Déterminer la qualification des différents risques de l'organisation, en croisant leur origine, leur nature, les processus exposés et les domaines impactés, à partir des données recueillies et d'une analyse contextuelle, afin de structurer une base consolidée et exploitable pour leur hiérarchisation.

Évaluer, de façon automatisée ou non, les risques de l'organisation, en calculant leur fréquence et leur probabilité de survenance, et en estimant leurs impacts humains, financiers, environnementaux et opérationnels, à l'aide d'outils d'analyse de données et de l'IA, afin d'éclairer les choix de couverture assurantielle et permettre la priorisation de leur traitement.

Estimer la maturité de l'organisation face aux risques, en analysant les délais de détection et de traitement des incidents (techniques, humains, climatiques ou organisationnels) à partir des données de surveillance continue, des historiques d'intervention et des indicateurs de performance, afin d'objectiver ses capacités de réponse et d'affiner la hiérarchisation des risques.

Prioriser les risques de l'organisation, à l'aide de grilles de criticité combinant fréquence et impact en termes d'intensité de sinistralité, en tenant compte du contexte sectoriel et des priorités stratégiques de l'organisation, afin d'alimenter la modélisation des risques.

Cartographier les risques de l'organisation, notamment cyber et climatiques, en représentant les zones de vulnérabilité prioritaires dans un format accessible aux décideurs et parties prenantes, y compris en situation de handicap, afin d'éclairer les choix de couverture assurantielle.

Analyser l'impact des risques émergents et non prévisibles sur les dispositifs de couverture assurantielle, en évaluant l'adaptation des garanties, exclusions, franchises et zones en potentialité d'inassurabilité, afin d'anticiper les limites de

couverture et d'envisager des solutions de couverture alternatives, notamment innovantes (assurance paramétrique...).

Évaluer l'opportunité d'intégrer de nouveaux dispositifs de couverture pour les risques émergents ou systémiques, en les confrontant aux risques identifiés, aux objectifs de résilience, aux contraintes budgétaires et aux priorités stratégiques de l'organisation, afin d'optimiser la soutenabilité et l'efficacité du modèle assurantiel en place.

Identifier les évolutions des dispositifs de couverture proposés sur le marché, en s'appuyant sur une veille portant sur les innovations assurantielles en lien avec les tendances sectorielles, afin d'évaluer leur pertinence pour renforcer ou adapter le modèle assurantiel de l'organisation.

Accompagner l'organisation dans ses choix de couverture assurantielle, en explicitant les écarts entre les expositions aux risques et les garanties existantes, afin d'optimiser sa protection globale en cohérence avec ses priorités de gestion des risques, ses politiques internes, notamment compliance et RSE, et ses contraintes.

Proposer des solutions assurantielles innovantes pour l'organisation (assurance paramétrique, captives, mutualisation sectorielle...), en évaluant leur pertinence au regard des spécificités des risques émergents ou insuffisamment assurés et du niveau de maturité de l'organisation, afin de diversifier les leviers de gestion des risques dans une logique de résilience.

Définir les orientations stratégiques de gestion des risques de l'organisation, en s'appuyant sur l'analyse des risques et des exigences réglementaires (TRACFIN, LCB-FT...), des évolutions technologiques et de la politique RSE de l'organisation, afin de concevoir une stratégie globale de prévention et de couverture assurantielle alignée sur ses priorités.

Évaluer les coûts potentiels d'auto-financement des risques, à partir de données économiques, d'évaluations d'impacts et d'hypothèses de sinistralité, afin de permettre les arbitrages nécessaires aux investissements et financements envisageables, tant pour l'auto-financement que pour la prévention.

Déterminer les garanties nécessaires à la couverture des risques de l'organisation, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des risques, les scénarios d'impact et les niveaux de tolérance au risque, afin de cadrer la recherche de solutions d'assurance optimales et compatibles avec les objectifs de résilience de l'organisation.

Comparer les solutions assurantielles disponibles, y compris en termes d'indemnisation étatique suite à un sinistre d'intensité nationale ou internationale, en tenant compte des évolutions réglementaires et du marché du financement des risques, afin de choisir les options les plus adaptées aux risques à couvrir, à la maturité de l'organisation et à ses contraintes, notamment économiques.

Elaborer un plan d'action de gestion des risques et de couverture assurantielle dans une logique de projet transverse, en mobilisant les parties prenantes internes et les partenaires externes, afin de garantir la cohérence, l'opérationnalité et la soutenabilité des dispositifs de l'organisation.

Déployer les dispositifs de gestion des risques sur l'ensemble des entités de l'organisation, en assurant leur déclinaison opérationnelle par site, métier ou zone géographique, à partir de la stratégie globale définie, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et homogène dans un environnement complexe.

Piloter les actions de prévention et de gestion des risques dans une approche projet, en définissant des objectifs partagés, des échéanciers, des ressources et des indicateurs de suivi et en mobilisant des outils de planification adaptés, afin d'assurer une exécution alignée avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

Coordonner la mise en œuvre des dispositifs assantiels et de prévention des risques dans les différentes structures de l'organisation, en organisant des instances de pilotage, des revues de risques et des échanges d'informations ciblés, afin de fluidifier la circulation des données, d'aligner les actions et de renforcer la réactivité face à l'évolution des risques.

Intégrer les enjeux de responsabilité sociétale et d'accessibilité dans le pilotage des dispositifs, en adaptant les procédures, les outils et la communication aux publics en situation de handicap, et en veillant à la cohérence des actions avec la politique RSE de l'organisation, notamment en matière environnementale, afin de garantir des dispositifs inclusifs et soutenables.

Sensibiliser les collaborateurs et parties prenantes de l'organisation à la culture de risque, en adaptant les contenus et modalités aux spécificités des différents profils (métiers, niveaux de responsabilité, publics en situation de handicap...), afin de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques de prévention et de réaction face aux risques.

Contribuer au développement d'une culture de risque partagée à l'échelle sectorielle, en participant à des initiatives collectives, groupes de travail ou conseils spécialisés, afin de renforcer la résilience de l'organisation, d'identifier des bonnes pratiques transférables et de favoriser une meilleure compréhension des réalités opérationnelles par les parties prenantes.

Réaliser une veille stratégique, réglementaire et technologique portant sur les évolutions en matière de risques et d'assurance (TRACFIN, LCB-FT, cybersécurité, IA, climat, aides d'Etat face aux risques non couverts...), en

mobilisant des sources institutionnelles, sectorielles et internationales, afin d'anticiper les impacts sur les dispositifs de couverture et d'assurer leur mise à jour continue.

Adapter les outils de prévention des risques, en s'appuyant sur l'analyse régulière de l'environnement de l'organisation et des spécificités de son écosystème, afin d'optimiser en continu sa couverture de risques.

Évaluer la performance du dispositif de couverture assurantielle de l'organisation, en analysant les données de sinistralité, les ratios sinistres/primes et les coûts des actions de prévention ou d'adaptation, afin d'objectiver les ajustements nécessaires et de renforcer la soutenabilité du modèle assurantiel dans une logique de gestion durable des risques.

Produire un reporting destiné aux instances dirigeantes et décisionnaires de l'organisation, en présentant les résultats d'évaluation du dispositif de couverture assurantielle ainsi que les évolutions et axes d'amélioration identifiés, afin d'éclairer la décision stratégique, de renforcer la transparence interne et de favoriser l'adhésion des parties prenantes.

Analyser les scénarios de crise susceptibles d'affecter les activités critiques de l'organisation, en croisant les analyses de risques, les niveaux de couverture assurantielle, les vulnérabilités internes et les risques non assurés (climatiques, numériques, humains...), afin d'identifier les besoins spécifiques de continuité à intégrer dans les dispositifs.

Élaborer un PCA/PRA adapté aux ressources, contraintes sectorielles et obligations réglementaires de l'organisation, en structurant les procédures de maintien ou de reprise d'activité à partir d'une analyse d'impact, en prenant en compte les enjeux environnementaux et les besoins des collaborateurs, y compris en situation de handicap, afin d'assurer une réponse cohérente face aux interruptions majeures.

Tester les dispositifs de continuité/reprise d'activité à travers des exercices de simulation et des audits de procédure, en s'appuyant sur des scénarios réalistes couvrant les vulnérabilités clés et des grilles de conformité, afin de valider l'opérationnalité du PCA/PRA et de consolider les dispositifs en continu.

Communiquer un PCA/PRA aux parties prenantes, en adaptant les supports à leurs profils et responsabilités et en vérifiant leur compréhension des procédures et des actions attendues, afin de favoriser l'appropriation du dispositif et son activation efficace en cas d'urgence.

Contrôler la mise en œuvre d'un PCA/PRA, en analysant son déploiement effectif, sa conformité aux exigences définies et son adaptation aux besoins spécifiques de l'organisation, afin d'évaluer son efficacité opérationnelle et d'identifier les ajustements nécessaires.

Activer une cellule de crise à partir du PCA/PRA défini, en vérifiant la disponibilité des ressources critiques, en déclenchant les procédures prévues et en alertant les responsables concernés selon les modalités établies, afin d'assurer une réponse rapide, conforme et sécurisée à la crise.

Contribuer à l'animation d'une cellule de crise durant la gestion de l'événement à l'origine de son déclenchement, en facilitant la coordination entre les acteurs mobilisés et en adaptant les modalités de communication aux contraintes du moment, afin de garantir l'efficacité, la réactivité et la cohérence des actions menées.

Contribuer à l'élaboration technique des messages de crise destinés aux publics internes et externes, en s'appuyant sur les méthodes de communication de crise et en tenant compte des délais applicables (réglementaires, normes/politiques internes...), afin permettre leur prompt diffusion et d'ainsi préserver le fonctionnement, la sécurisation et la réputation de l'organisation.

Participer à la constitution des équipes mobilisables en cas de crise ou de situation dégradée, en identifiant les compétences nécessaires, les disponibilités et les responsabilités de chacun, afin de couvrir les fonctions critiques et d'anticiper les relais nécessaires en cas de crise prolongée.

Organiser la contribution des parties prenantes mobilisées lors des crises ou situations dégradées, en répartissant les rôles et responsabilités et en planifiant les rotations et les relais d'astreinte, afin d'assurer la continuité du pilotage dans un contexte dégradé.

Animer les interactions entre les équipes pluridisciplinaires et/ou les parties prenantes mobilisées en situation de crise ou dégradée, en mettant en place des dispositifs de coordination réguliers, une communication transversale et une dynamique collaborative, afin d'assurer la cohérence, la réactivité et la résilience du pilotage collectif.

Favoriser la résolution des difficultés/problématiques de crise ou d'urgence avec les parties prenantes, notamment prestataires (structures transversales internes), en tenant compte des engagements contractuels existants, des enjeux juridiques, organisationnels et réputationnels de l'organisation, afin de sécuriser la sortie de crise.

Organiser la prise en charge des organisations affectées par une crise ou un sinistre grave, en s'appuyant sur les équipes internes, les outils de suivi adaptés et des modalités d'accompagnement tenant compte des situations de vulnérabilité, notamment de handicap ou de RPS, afin de garantir une réponse rapide, adaptée et conforme aux besoins identifiés.

Assurer l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'organisation en post crise/événement grave, en explicitant les dispositifs mobilisables et en coordonnant les démarches avec les autres parties prenantes impliquées/à impliquer, afin d'optimiser le dispositif d'indemnisation et préserver la pérennité de l'organisation.

Blocs de compétences

RNCP42465BC01 — 1. Analyser les risques actuels et émergents de l'organisation dans un contexte multi-sectoriel

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des inspections périodiques des sites de l'organisation, en s'appuyant sur une méthodologie de collecte d'informations structurée et sécurisée (confidentialité, données personnelles, règles spécifiques de sécurité...), afin de recueillir les données sur les facteurs de risques possibles pour l'organisation et d'identifier les évolutions susceptibles d'impacter l'appréciation des risques assurables.

Détecter les indicateurs révélateurs d'évolution des risques pour l'organisation, à l'aide d'analyses croisées des données internes, d'outils d'IA et de prédiction et d'une veille juridique et sectorielle en assurance, afin d'anticiper les menaces potentielles/futures de l'organisation et d'alimenter la décision stratégique.

Analyser la cohérence entre les évolutions identifiées dans l'environnement de risque de l'organisation (climatiques, techniques, technologiques ...) et les offres d'assurance et garanties du marché, afin d'identifier les besoins de couverture complémentaire ou alternative.

Déterminer la qualification des différents risques de l'organisation, en croisant leur origine, leur nature, les processus exposés et les domaines impactés, à partir des données recueillies et d'une analyse contextuelle, afin de structurer une base consolidée et exploitable pour leur hiérarchisation.

Évaluer, de façon automatisée ou non, les risques de l'organisation, en calculant leur fréquence et leur probabilité de survenance, et en estimant leurs impacts humains, financiers, environnementaux et opérationnels, à l'aide d'outils d'analyse de données et de l'IA, afin d'éclairer les choix de couverture assurantielle et permettre la priorisation de leur traitement.

Estimer la maturité de l'organisation face aux risques, en analysant les délais de détection et de traitement des incidents (techniques, humains, climatiques ou organisationnels) à partir des données de surveillance continue, des historiques d'intervention et des indicateurs de performance, afin d'objectiver ses capacités de réponse et d'affiner la hiérarchisation des risques.

Prioriser les risques de l'organisation, à l'aide de grilles de criticité combinant fréquence et impact en termes d'intensité de sinistralité, en tenant compte du contexte sectoriel et des priorités stratégiques de l'organisation, afin d'alimenter la modélisation des risques.

Cartographier les risques de l'organisation, notamment cyber et climatiques, en représentant les zones de vulnérabilité prioritaires dans un format accessible aux décideurs et parties prenantes, y compris en situation de handicap, afin d'éclairer les choix de couverture assurantielle.

Analyser l'impact des risques émergents et non prévisibles sur les dispositifs de couverture assurantielle, en évaluant l'adaptation des garanties, exclusions, franchises et zones en potentialité d'inassurabilité, afin d'anticiper les limites de couverture et d'envisager des solutions de couverture alternatives, notamment innovantes (assurance paramétrique...).

Évaluer l'opportunité d'intégrer de nouveaux dispositifs de couverture pour les risques émergents ou systémiques, en les confrontant aux risques identifiés, aux objectifs de résilience, aux contraintes budgétaires et aux priorités stratégiques de l'organisation, afin d'optimiser la soutenabilité et l'efficacité du modèle assurantiel en place.

Identifier les évolutions des dispositifs de couverture proposés sur le marché, en s'appuyant sur une veille portant sur les innovations assurantielles en lien avec les tendances sectorielles, afin d'évaluer leur pertinence pour renforcer ou adapter le modèle assurantiel de l'organisation.

Accompagner l'organisation dans ses choix de couverture assurantielle, en explicitant les écarts entre les expositions aux risques et les garanties existantes, afin d'optimiser sa protection globale en cohérence avec ses priorités de gestion des risques, ses politiques internes, notamment compliance et RSE, et ses contraintes.

Proposer des solutions assurantielles innovantes pour l'organisation (assurance paramétrique, captives, mutualisation sectorielle...), en évaluant leur pertinence au regard des spécificités des risques émergents ou insuffisamment assurés et du niveau de maturité de l'organisation, afin de diversifier les leviers de gestion des risques dans une logique de résilience.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle portant sur l'analyse des risques actuels et émergents d'une organisation donnant lieu à la production d'un rapport écrit et à une soutenance orale.

RNCP42465BC02 — Mettre en œuvre des dispositifs de gestion des risques et de prévention assurantielle au sein d'un écosystème partagé

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les orientations stratégiques de gestion des risques de l'organisation, en s'appuyant sur l'analyse des risques et des exigences réglementaires (TRACFIN, LCB-FT...), des évolutions technologiques et de la politique RSE de l'organisation, afin de concevoir une stratégie globale de prévention et de couverture assurantielle alignée sur ses priorités.

Evaluer les coûts potentiels d'auto-financement des risques, à partir de données économiques, d'évaluations d'impacts et d'hypothèses de sinistralité, afin de permettre les arbitrages nécessaires aux investissements et financements envisageables, tant pour l'auto-financement que pour la prévention.

Déterminer les garanties nécessaires à la couverture des risques de l'organisation, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des risques, les scénarios d'impact et les niveaux de tolérance au risque, afin de cadrer la recherche de solutions d'assurance optimales et compatibles avec les objectifs de résilience de l'organisation.

Comparer les solutions assurantielles disponibles, y compris en termes d'indemnisation étatique suite à un sinistre d'intensité nationale ou internationale, en tenant compte des évolutions réglementaires et du marché du financement des risques, afin de choisir les options les plus adaptées aux risques à couvrir, à la maturité de l'organisation et à ses contraintes, notamment économiques.

Elaborer un plan d'action de gestion des risques et de couverture assurantielle dans une logique de projet transverse, en mobilisant les parties prenantes internes et les partenaires externes, afin de garantir la cohérence, l'opérationnalité et la soutenabilité des dispositifs de l'organisation.

Déployer les dispositifs de gestion des risques sur l'ensemble des entités de l'organisation, en assurant leur déclinaison opérationnelle par site, métier ou zone géographique, à partir de la stratégie globale définie, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et homogène dans un environnement complexe.

Piloter les actions de prévention et de gestion des risques dans une approche projet, en définissant des objectifs partagés, des échéanciers, des ressources et des indicateurs de suivi et en mobilisant des outils de planification adaptés, afin d'assurer une exécution alignée avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

Coordonner la mise en œuvre des dispositifs assurantiels et de prévention des risques dans les différentes structures de l'organisation, en organisant des instances de pilotage, des revues de risques et des échanges d'informations ciblés, afin de fluidifier la circulation des données, d'aligner les actions et de renforcer la réactivité face à l'évolution des risques.

Intégrer les enjeux de responsabilité sociétale et d'accessibilité dans le pilotage des dispositifs, en adaptant les procédures, les outils et la communication aux publics en situation de handicap, et en veillant à la cohérence des actions avec la politique RSE de l'organisation, notamment en matière environnementale, afin de garantir des dispositifs inclusifs et soutenables.

Sensibiliser les collaborateurs et parties prenantes de l'organisation à la culture de risque, en adaptant les contenus et modalités aux spécificités des différents profils (métiers, niveaux de responsabilité, publics en situation de handicap...), afin de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques de prévention et de réaction face aux risques.

Contribuer au développement d'une culture de risque partagée à l'échelle sectorielle, en participant à des initiatives collectives, groupes de travail ou conseils spécialisés, afin de renforcer la résilience de l'organisation, d'identifier des bonnes pratiques transférables et de favoriser une meilleure compréhension des réalités opérationnelles par les parties prenantes.

Réaliser une veille stratégique, réglementaire et technologique portant sur les évolutions en matière de risques et d'assurance (TRACFIN, LCB-FT, cybersécurité, IA, climat, aides d'Etat face aux risques non couverts...), en mobilisant des sources institutionnelles, sectorielles et internationales, afin d'anticiper les impacts sur les dispositifs de couverture et d'assurer leur mise à jour continue.

Adapter les outils de prévention des risques, en s'appuyant sur l'analyse régulière de l'environnement de l'organisation et des spécificités de son écosystème, afin d'optimiser en continu sa couverture de risques.

Évaluer la performance du dispositif de couverture assurantielle de l'organisation, en analysant les données de sinistralité, les ratios sinistres/primes et les coûts des actions de prévention ou d'adaptation, afin d'objectiver les ajustements nécessaires et de renforcer la soutenabilité du modèle assurantiel dans une logique de gestion durable des risques.

Produire un reporting destiné aux instances dirigeantes et décisionnaires de l'organisation, en présentant les

résultats d'évaluation du dispositif de couverture assurantielle ainsi que les évolutions et axes d'amélioration identifiés, afin d'éclairer la décision stratégique, de renforcer la transparence interne et de favoriser l'adhésion des parties prenantes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle portant sur la mise en œuvre de dispositifs de gestion des risques et de prévention assurantielle au sein d'un écosystème partagé donnant lieu à la production d'un rapport écrit et à une soutenance orale.

RNCP42465BC03 — Piloter des dispositifs de continuité/reprise d'activité et de gestion opérationnelle de crises ou sinistres graves

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les scénarios de crise susceptibles d'affecter les activités critiques de l'organisation, en croisant les analyses de risques, les niveaux de couverture assurantielle, les vulnérabilités internes et les risques non assurés (climatiques, numériques, humains...), afin d'identifier les besoins spécifiques de continuité à intégrer dans les dispositifs.

Élaborer un PCA/PRA adapté aux ressources, contraintes sectorielles et obligations réglementaires de l'organisation, en structurant les procédures de maintien ou de reprise d'activité à partir d'une analyse d'impact, en prenant en compte les enjeux environnementaux et les besoins des collaborateurs, y compris en situation de handicap, afin d'assurer une réponse cohérente face aux interruptions majeures.

Tester les dispositifs de continuité/reprise d'activité à travers des exercices de simulation et des audits de procédure, en s'appuyant sur des scénarios réalistes couvrant les vulnérabilités clés et des grilles de conformité, afin de valider l'opérationnalité du PCA/PRA et de consolider les dispositifs en continu.

Communiquer un PCA/PRA aux parties prenantes, en adaptant les supports à leurs profils et responsabilités et en vérifiant leur compréhension des procédures et des actions attendues, afin de favoriser l'appropriation du dispositif et son activation efficace en cas d'urgence.

Contrôler la mise en œuvre d'un PCA/PRA, en analysant son déploiement effectif, sa conformité aux exigences définies et son adaptation aux besoins spécifiques de l'organisation, afin d'évaluer son efficacité opérationnelle et d'identifier les ajustements nécessaires.

Activer une cellule de crise à partir du PCA/PRA défini, en vérifiant la disponibilité des ressources critiques, en déclenchant les procédures prévues et en alertant les responsables concernés selon les modalités établies, afin d'assurer une réponse rapide, conforme et sécurisée à la crise.

Contribuer à l'animation d'une cellule de crise durant la gestion de l'événement à l'origine de son déclenchement, en facilitant la coordination entre les acteurs mobilisés et en adaptant les modalités de communication aux contraintes du moment, afin de garantir l'efficacité, la réactivité et la cohérence des actions menées.

Contribuer à l'élaboration technique des messages de crise destinés aux publics internes et externes, en s'appuyant sur les méthodes de communication de crise et en tenant compte des délais applicables (réglementaires, normes/politiques internes...), afin permettre leur prompt diffusion et d'ainsi préserver le fonctionnement, la sécurisation et la réputation de l'organisation.

Participer à la constitution des équipes mobilisables en cas de crise ou de situation dégradée, en identifiant les compétences nécessaires, les disponibilités et les responsabilités de chacun, afin de couvrir les fonctions critiques et d'anticiper les relais nécessaires en cas de crise prolongée.

Organiser la contribution des parties prenantes mobilisées lors des crises ou situations dégradées, en répartissant les rôles et responsabilités et en planifiant les rotations et les relais d'astreinte, afin d'assurer la continuité du pilotage dans un contexte dégradé.

Animer les interactions entre les équipes pluridisciplinaires et/ou les parties prenantes mobilisées en situation de crise ou dégradée, en mettant en place des dispositifs de coordination réguliers, une communication transversale et une dynamique collaborative, afin d'assurer la cohérence, la réactivité et la résilience du pilotage collectif.

Favoriser la résolution des difficultés/problématiques de crise ou d'urgence avec les parties prenantes, notamment prestataires (structures transversales internes), en tenant compte des engagements contractuels existants, des enjeux juridiques, organisationnels et réputationnels de l'organisation, afin de sécuriser la sortie de crise.

Organiser la prise en charge des organisations affectées par une crise ou un sinistre grave, en s'appuyant sur les équipes internes, les outils de suivi adaptés et des modalités d'accompagnement tenant compte des situations de vulnérabilité, notamment de handicap ou de RPS, afin de garantir une réponse rapide, adaptée et conforme aux besoins identifiés.

Assurer l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'organisation en post crise/événement grave, en

explicitant les dispositifs mobilisables et en coordonnant les démarches avec les autres parties prenantes impliquées/à impliquer, afin d'optimiser le dispositif d'indemnisation et préserver la pérennité de l'organisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle portant sur le pilotage d'un dispositif de continuité/reprise d'activité et de gestion opérationnelle d'une crise ou d'un sinistre grave donnant lieu à la production d'un rapport écrit, à un jeu de rôles et à un entretien oral avec le jury.

Evaluations transverses :

- Production d'un mémoire professionnel sur un sujet d'actualité en lien avec l'exercice du métier de manager des risques et des assurances (défini par le candidat et validé par la Direction), composé d'un minimum de 50 pages, hors annexes.
- Grand oral sur des sujets en lien avec le métier de manager des risques et des assurances préalablement préparés et tirés au sort parmi les sujets présentés

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur des assurances.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Manager des risques
- Responsable des risques
- Chargé de gestion des risques
- Responsable gestion des risques et assurances
- Risk manager
- Manager des assurances
- Directeur des risques et des assurances
- Responsable de la maîtrise des risques
- Chef de projet risques et assurances
- Souscripteur en assurance et réassurance
- Conseiller en gestion des risques.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 340 €
Familles professionnelles (FAP)	QAX03 — Experts de l'assurance · tension 4/5 (Élevée) QBX01 — Gestionnaires de la banque et de l'assurance · tension 3/5 (Modérée) QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QEX01 — Managers en banque assurance · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	12 319
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	5 %

Familles professionnelles (FAP)

QAX03 — Experts de l'assurance
QBX01 — Gestionnaires de la banque et de l'assurance
QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances
QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances
QEX01 — Managers en banque assurance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis à l'entrée en formation (voies d'accès formation initiale, apprentissage, professionnalisation) :

être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +3 ou un titre professionnel équivalent, ou

être titulaire d'un diplôme inférieur (Bac, BTS...) et justifier d'une expérience professionnelle de minimum 5 ans dans le secteur de l'assurance et/ou des risques

+ pour tous : test préalable à l'entrée en formation + entretien

Prérequis à l'entrée en formation (voie d'accès formation continue) :

Tout titulaire de trois années d'études supérieures validées après le Baccalauréat (niveau 6) peu importe le secteur ou une expérience professionnelle de cinq années dans le secteur de la banque ou de l'assurance est requis. Si ce prérequis est absent, le candidat aura un entretien avec la direction de l'ESA.

Pour être admis, il doit être retenu au terme d'un processus de sélection composé de 3 étapes :

Étude du dossier de candidature que le postulant à la formation devra envoyer à l'attention de ou de la responsable des admissions

Entretien avec le/la responsable du pôle.

Pour être reçu, il faudra avoir été déclaré admissible, à l'issue de l'entretien d'admission.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné à un taux de présence minimum de 85 % sur l'ensemble de la formation. Tout apprenant n'atteignant pas ce seuil ne pourra pas se présenter aux évaluations certificatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

3 personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification, dont à minima 50 % de professionnels externes à l'organisme certificateur :

Un représentant de l'organisme certificateur le Directeur Pédagogique ou Président ou Directrice générale Déléguée.

Deux professionnels extérieurs à l'organisme certificateur dont la qualité est en lien avec la certification visée. Un de ces deux professionnels occupe la fonction de Président du Jury.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Est composé d'au moins deux membres. Comprend obligatoirement au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée ;

Est présidé par un président de jury ayant voix prépondérante en cas de partage égal des voix ;

Assure une représentation équilibrée femmes/hommes ;

Respecte les principes d'impartialité ;

Aucun membre ne doit avoir accompagné le candidat dans sa démarche VAE ;

Aucun membre ne doit entretenir ou avoir entretenu de relation professionnelle ou personnelle avec le candidat.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/06/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	171	1	94 %	—
2023	150	1	99 %	90 %
2022	107	0	96 %	92 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37349

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36647

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pour le présentiel : Manager des Risques et de l'Assurance de l'Entreprise – ESA Paris – Ecole Supérieure d'Assurances (ESA)

Pour le distanciel : Manager des Risques et de l'Assurance de l'Entreprise – Alternance en formation à distance – Ecole Supérieure d'Assurances (ESA)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42465/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 250 € – 9 800 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	10
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	36 469 €
Coût moyen par dossier	4 559 €
Durée moyenne	333 h
Période	07/2026 – 08/2026
France compétences	81 %
Entreprise	16 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.